

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'AIN  
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE

Accusé de réception en préfecture  
001-210103644-20251118-D01364-2025-051-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2025  
Date de réception préfecture : 13/12/2025

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION**  
**D 01364-2025-051**

**Séance du 18 novembre 2025**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ  
ET LE DIX-HUIT NOVEMBRE À 20 HEURES 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET  
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : PERTUZET Anaïs (pouvoir à Florine SYLÉNÉ).

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, FAVIER Alexis, GRÉGAUT Magali, MABLEAU Loïc.

Secrétaire de séance : GINAS Frédérique.

**OBJET : Logement ancienne poste : améliorations énergétiques.**

M. le Maire présente le courriel de M. ROGÉ, locataire du logement sis 34B, route de Montiernoz qui fait état d'écart importants de température dans son logement en hiver et en été et qui sollicite au minimum un bilan énergétique de celui-ci, voire des travaux d'isolation du logement.

M. le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec M. ROGÉ et M. l'Adjoint délégué au patrimoine pour évoquer les remarques faites sur son logement et la possibilité d'accéder à un logement situé au 99 D ou E, rue des écoles pour lesquels des travaux de rénovation et d'isolation ont été réalisés.

Lors de cette rencontre, M. ROGÉ a précisé qu'il avait pris contact avec son assurance et l'aide juridictionnelle qui lui demandaient de fournir dans un 1<sup>er</sup> temps un diagnostic énergétique sans quoi d'éventuelles poursuites pourraient être engagées.

M. le Maire propose donc d'effectuer ce diagnostic et présente le comparatif des devis qui ont été sollicités pour une prestation comportant cinq diagnostics (DPE, électricité, amiante des parties privatives, plomb et mesurage loi Boutin) du logement sis 34B, route de Montiernoz :

DIAGPROECO à Attignat : 490,00 € TTC,  
BC2E à Bâgé-le-Châtel : 470,00 € TTC.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

ACCEPTER le devis de la société BC2E pour une prestation comportant les diagnostics DPE, électricité, amiante des parties privatives, plomb et mesurage loi Boutin, pour un montant TTC de 470,00 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 ;

AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

ACCEPTE le devis de la société BC2E pour une prestation comportant les diagnostics DPE, électricité, amiante des parties privatives, plomb et mesurage loi Boutin, pour un montant TTC de 470,00 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. le Maire ajoute que des fonds du PET 2 peuvent être sollicités pour financer ce type de projet de rénovation.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 18 novembre 2025

Le Maire,  
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

